L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 5 OCTOBRE 1850

Imprimé et publié par
BAGNE & WEISSE.
No. [illegible] rue de Chartres.

[illegible] Etat, du Conseil de [illegible] la Première Municipalité [illegible] Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 5 OCTOBRE.

[illegible] prétendent qu'ils sont en butte [illegible] du Compromis. [illegible] protestent contre les qualifications de traîtres [illegible] qui leur sont dévolues, et se [illegible] innocents de pensées aussi coupables. Nous n'avons jamais hésité à rendre justice [illegible] compromis, qui, après [illegible] question, l'ont accepté sans murmures, [illegible] du pays. Tel [illegible] la conduite de quelques journaux et de [illegible] membres du Congrès. Dans ces cas [illegible] défini la position de chacun, [illegible] établi une grande distinction entre [illegible] préliminaires et celles qui [illegible] au point où la résistance [illegible]. Mais si nous [illegible] les premiers, il n'en est pas de même des autres, et nous ne manquerons [illegible] d'appeler sur leurs têtes la réprobation publique.

Nous classerons dans ce nombre, les journaux de la Georgie, de la Caroline du Sud, et du Mississipi. Ces feuilles continuent leur résistance [illegible] au bill de compromis, et ne pouvant faire que le fait de l'adoption ne soit accompli, [illegible] cherchent à répandre parmi le peuple des [illegible] de haine et des pensées de désunion. [illegible]

Les trois partis ainsi classés, il devient évident [illegible]

Assessment du quatrième District.

M. Victor Depoux, assesseur de ce district, [illegible]

[illegible — table of assessments]

Montant total $ 18,[illegible]

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Jeudi soir une rixe a eu lieu rue Gravier entre trois ou quatre individus [illegible] Philip Liner, a été gravement blessé [illegible] un homme [illegible] a été arrêté sous prévention d'avoir infligé les blessures.

— Le recorder [illegible] a envoyé devant la première Cour de District [illegible] A. Rowley, sous l'accusation d'avoir volé la montre de M. Knox, capitaine de la goëlette Col. Cross.

— L'esclave Antoinette, appartenant à M. Mace et Pablo A[illegible], accusée de [illegible]

[illegible]

Larcin.—Mary [illegible], sous l'accusation d'avoir volé une [illegible]. Elle aura à comparaître à la 1re Cour de District.

Lavinia [illegible] le recorder Genois a transmis à la Cour le cautionnement afin qu'on en obtienne le paiement.

[illegible] Le corps d'un homme blanc a été trouvé dans le fleuve, en face de la première Municipalité. L'enquête n'a pu constater son nom.

Partie de plaisir.—Le beau steamer Olivia, capitaine Hoffman, partira pour Mandeville, Lewisbourg et Covington, dimanche matin, à l'arrivée des chars de 8 heures, et sera de retour à sept heures du soir. C'est une bonne fortune pour les amateurs de la chasse et pour ceux qui aiment à faire diversion pendant une journée aux soucis et à la fatigue des affaires. Il serait grandement à désirer que le capitaine Hoffman voulut continuer ses voyages du dimanche au moins jusqu'à la fin de novembre.

Nous apprenons avec regret qu'une portion du vieux collége de Jackson a été la proie des flammes; heureusement les prompts secours apportés par les habitans, ont sauvé tout le côté de l'edifice où se trouve la chapelle. Des mesures immédiates ont été prises et avant peu une bâtisse nouvelle s'élèvera à la place du vieux monument. En attendant les élèves trouvent le logement dans les maisons voisines et les cours continuent comme par le passé.

Reverend Beecher vs. Cunard.—Une polémique vient de s'engager, dans les journaux de New-York, entre le révérend Ward Beecher, de cette ville, et M. Cunard Jr. de la ligne des steamers anglais. Il parait que M. Beecher arrive d'Angleterre à bord du steamer *Asia* et qu'il a été scandalisé de ce que les réglemens de ce steamer ne permissent de célébrer publiquement la fête du dimanche, à bord, que d'après le rite de l'église Anglicane. Il accuse en outre le capitaine Judson, de l'*Asia*, de profaner ce saint jour en le passant à jouer. M. Cunard répond à l'attaque du révérend, en disant que le service de l'église d'Angleterre était célébré à bord, pour l'équipage seulement, et que les passagers n'étaient point tenus d'y assister; il ajoute qu'il serait contraire à l'ordre et à la bonne harmonie de permettre à bord plusieurs services religieux. Quant au capt. Judson il nie formellement l'assertion du révérend Beecher.

Ainsi voilà donc le révérend Beecher qui revient tout exprès d'Angleterre, pour lancer toutes ses foudres contre le propriétaire d'une ligne de steamers, parce que ce propriétaire désire que la religion de son pays soit la seule célébrée publiquement sur sa propriété. Mais il ne s'arrête pas à l'injustice de cette accusation; il va plus loin et cherche à élever l'opinion publique contre un marin estimable, qui pour tuer une longue journée d'ennui, aurait fait une partie de cartes, avec ses passagers.—Ah! intolérance, intolérance, où voudrais-tu nous conduire!

Arrivée du Cambria.—Le steamer *Cambria* est arrivé à Halifax le 3 courant au matin. Il annonce une hausse de 1/2 d sur le marché au coton. *Le fair Orleans* est coté 8 3/8 et le *fair Mobile* 8 d. Les ventes de la semaine s'élèvent à 67,000 balles. Le stock en main est de 451,000 balles.

CONSEIL DE LA PREMIERE MUNICIPALITÉ.

Ce corps s'est assemblé hier soir; douze membres étaient présents sous la présidence du recorder Genois.

Le Maire informe, dans son message, qu'il a fait convoquer le Conseil afin que les membres puissent délibérer sur les questions qui sont pendantes; il fait aussi savoir qu'en raison de quelques défectuosités dans les tuyaux des water-works, les eaux n'ont pas leur cours régulier. Cette question est renvoyée au comité des améliorations.

Le contrôleur fait savoir que $10,000 de bons ont été retirés.

Le voyer transmet une communication relativement au retard porté dans les réparations des wharfs—référée au comité des améliorations. Ce fonctionnaire fait également savoir au Conseil que l'édifice à l'encoignure des rues Chartres et Douane est dans un mauvais état et met en danger la communauté. M. Fabre saisit cette occasion pour faire la même remarque à l'égard d'une maison de la rue Toulouse.

Sur motion, le recorder est chargé de donner avis aux propriétaires de faire les réparations nécessaires.

Par une lettre, le docteur Alpuente se plaint des dommages occasionnés à sa propriété rue Bourgogne, occupée comme école publique.

On donne lecture d'une communication de M. Depoux, dans laquelle il informe le Conseil qu'il a remis au secrétaire son tableau d'assessement. La valeur des propriétés taxables dans le quatrième district est de $12,669,190.—Référé à un comité.

Plusieurs pétitions pour émancipation d'esclaves sont référées au comité judiciaire.

Le comité de finances recommande le paiement de divers comptes, et fait savoir qu'il a réglé avec la Compagnie du Gaz en lui donnant des mandats pour la somme de $35,000 portant intérêt de 7 pour cent.

M. Derbès présente un préambule et des résolutions portant qu'en violation de l'acte de donation faite par la municipalité au gouvernement-général, d'un morceau de terre pour l'érection d'une douane, les commissaires ont changé le plan primitif, en plaçant l'entrée principale de l'édifice face à la rue du Canal, ce qui sera nuisible aux intérêts de la municipalité. Par ces résolutions, un mémoire devra être adressé au secrétaire de la trésorerie pour l'informer du changement opéré dans le plan.

Après diverses explications données par MM. Hagan et Lanata, le Conseil met aux voix la question de renvoyer le préambule et la résolution à un comité de cinq membres—2 oui, 10 non.

Sur la motion d'adopter le préambule et la résolution, 11 membres votent pour et un contre. Le Recorder nomme pour rédiger le mémoire au secrétaire de la trésorerie, MM. Derbès, Clark, Laughlin, Ramos et Maxent.

Le comité des améliorations fait un rapport favorable au pavage de la rue des Marais, de Canal à l'Esplanade, et de la rue Domaine, de Remparts à Broad-Street. Plusieurs amendements pour paver d'autres rues sont écartés, et le rapport est adopté.

Le comité des améliorations présente divers projets—pour l'amélioration de la rue d'Orléans,—pour la construction de deux ponts sur le Canal Carondelet, et pour l'embellissement de la porte d'entrée de la Mairie.—Adoptés.

Le Conseil s'est ensuite occupé de la nomination d'un second lieutenant de la garde: M. Grillo a été nommé. Puis, M. Aroyo, sergent de la police, et M. Joseph Prados, membre de la police du jour. Après, le Conseil s'est ajourné.

On lit dans le *Siècle*:

M. le président de la république a écrit à la reine Amélie pour lui annoncer qu'il autorisait la famille d'Orléans à faire apporter en France le corps du roi et qu'il permettait à tous les membres de la famille d'escorter la dépouille mortelle du chef de la maison d'Orléans, à la condition que les princes quitteraient la France le soir même de l'inhumation du corps du roi dans les caveaux de la chapelle de Dreux.—On a répondu négativement à cette proposition.

LA RESSEMBLANCE ET LA DIFFERENCE.

Le Français est républicain
De même que l'Américain,
Voilà la ressemblance.
Mais chez l'un règne la vertu,
Et chez l'autre le gros Ledru,
Voilà la différence.

LES FLEURS ET LES EPINES.
(FABLE).

"De l'homme et du rosier telle est la destinée:
"D'épines et de fleurs [illegible] couvre leur printemps,
"Bientôt la fleur s'envole au souffle des autans;
"Seule l'épine reste et se dresse obstinée.

FEUILLETON.

Hermione Sénéchal,

PAR M. PAUL FERNEY.

III.

UN VIEIL ENFANT CHÉRI DES DAMES.

Apollon Pichard se promenait impatiemment de long en large dans son salon, dont les fenêtres s'ouvraient sur un petit jardin planté de fleurs à profusion et de quelques vieux arbres. Les mille senteurs qui le soir, dans la saison d'été, émanent des plantes et de la terre même, enveloppaient cette pièce d'une atmosphère vraiment enivrante. Le vieux céladon portait un pantalon à pieds en étoffe de bazin, dont la blancheur primitive était encore rehaussée par les tons rouges d'une élégante chaussure de maroquin. Une robe de chambre de fantaisie couvrait ses épaules et laissait voir le fin jabot brodé d'une chemise dont le col était rabattu sur un foulard noué à la Colin autour de son cou. Une toque de velours, crânement penchée sur son oreille, couvrait à demi une chevelure artificielle, véritable chef d'œuvre de l'art capillaire, que n'eussent point désavoué l'illustre Huette, qui coiffait Louis XIV, et le nom moins illustre Léonard, qui coiffait Marie-Antoinette.

Un coup de sonnette se fit entendre. M. Pichard dressa l'oreille et s'arrêta court. Virginie parut, chargée du festoyant attirail dont l'avait encombrée la mère Sénéchal.

—Merci, merci, ma chère belle, dit-il en débarrassant Virginie de l'odorant fardeau qu'elle lui présentait silencieusement.

Puis, l'attirant à lui, il l'embrassa au front à deux reprises.

—Oh! le joli bouquet, poursuivit-il en le regardant avec plus d'affectation encore que de plaisir. Mais, en vérité, pour me faire ce beau présent, il t'a fallu ma mignonne, dévaster les champs de Flore. Et que dira Zéphir demain matin en trouvant dénudés les bosquets de son amante! Combien je te sais gré de n'avoir pas craint, pour m'être agréable, d'encourir la colère de ce charmant fils d'Eole!

Virginie, ne comprenant rien à ce baragouin de vieil opéra-comique, présenta machinalement à son mythologique adorateur le papier qui renfermait les bretelles qu'elle devait être censée avoir brodées de ses propres mains.

—Qu'est-ce cela? dit le vieil Apollon en déployant le paquet. Un don vraiment somptueux! Que ces broderies sont élégantes et de bon goût! Mais, charmant lutin, tu disposes donc de l'aiguille d'une fée pour avoir accompli ce merveilleux travail. Il y a donc un peu de magie dans tes jolis doigts! Sur mon honneur, tant d'affectueuse prévenance de ta part remplit mon cœur de gratitude et porte la confusion dans mon esprit! Tu ne sais pas combien je suis heureux de croire que ma pensée a présidé à ce travail qui t'a coûté, chère enfant, de longues soirées de fatigue, de longues nuits d'insomnie peut être! Ah! pour te remercier de nouveau et te témoigner ma bien vive reconnaissance, approche que je t'embrasse encore!

Mais, adorable Trilby, je ne veux pas être vaincu de générosité par toi. Puisque tu as pris la peine de tresser, à mon intention, des liens de fleurs et de soie, il doit m'être permis de vouloir, à mon tour t'enlacer de liens dorés. Tiens, bel ange, accepte ce bijou, et dis-moi s'il te plait, ajouta-t-il en lui passant au col une chaîne d'or à laquelle appendait une montre de prix.

—Merci, monsieur Pichard, balbutia Virginie, sans pouvoir dissimuler un premier mouvement de joie.

—Ce bijou est donc de ton goût? demanda Pichard ravi de l'effet produit par son premier acte de Mécène. Mais tu ne le regardes seulement pas. Voyons, fais jouer la sonnerie, pour que nous sachions l'heure précise à laquelle nous avons échangé tous les deux des gages d'affection.

Virginie appuya machinalement le pouce sur le ressort, et, penchant gracieusement la tête comme pour mieux entendre, elle compta entièrement les huit coups que rendit le timbre sous cette pression. Puis, elle resta dans cette pose quelque temps encore après que le mécanisme eut fonctionné, semblant ainsi l'écouter toujours.

—C'est gentil! dit-elle à la fin avec naïveté.

—Toutes les fois que cette petite montre sonnera huit heures, il faudra te reporter par ta pensée à ce moment où je te la donne. Tu te souviendras que j'ai eu la volonté de te faire un plaisir, et que j'ai eu aussi le bonheur d'y réussir.

—Oui, monsieur Pichard.

—De mon côté, je conserverai précieusement ton présent, surtout ton bouquet. Plus l'action du temps le fanera, plus il me deviendra cher. Mais voyons, puisque tu viens me fêter, nous allons porter ensemble la santé de mon patron. Le vin de Champagne, cet hippocrène des belles, te donnera peut être un peu d'expansion, ajouta-t-il en faisant sauter bruyamment le bouchon d'une bouteille.

Virginie n'avait jamais bu de vin de Champagne; elle ne le connaissait que de nom et pour avoir souvent entendu calomnier les indiscrétions qu'il inspire.

—Merci, monsieur, répondit-elle avec un geste repoussant à Pichard qui lui présentait un verre.

—Allons donc! ce serait la première fois qu'une jolie femme refuserait un verre de Champagne.

—Je vous répète, monsieur, que je n'accepterai pas.

—Je t'en prie.

—Non!

—Pourquoi non?

—Parce que je ne veux pas! répondit-elle avec impatience.

—A la bonne heure! voilà une raison. Que ta volonté soit donc obéie, cruel et charmant petit despote.

Il se fit un court silence durant lequel le Joconde suranné reprit haleine et modifia le plan de sa campagne galante.

—Voyons, reprit-il en s'asseyant sur une causeuse près de la fenêtre, pose que tu te rendes aux sollicitations d'une aimable [illegible], que la [illegible] et froide raison préside à notre entretien. Viens prendre place là, près de moi, et [illegible] tous les deux sous le bouclier de Minerve.

Virginie avança un fauteuil à droite de la causeuse et près du guéridon qui remplissait [illegible] l'office de buffet.

—Pourquoi ce [illegible], dit Pichard, pourquoi ce nouveau témoignage de défiance quand j'invoque Minerve?

—Que dirait-on de vous, monsieur Pichard, si quelqu'un de vos amis entrait et vous trouvait assis près de la nièce de votre portière?

—Sois sans inquiétude à cet égard: personne ne viendra troubler notre conversation. J'ai fait défendre ma porte.

—Mais alors, que va penser de moi votre gouvernante?

—Les gouvernantes ne pensent pas, sache-le. Que quelques-unes bavardent, et, dans ce cas-là, on les met à la porte. C'est ainsi que j'agirai à l'égard de la mienne dès demain matin, si cela peut t'être agréable. Sois donc rassurée.

—Eh bien! monsieur Pichard, je vous écoute. Qu'avez vous à me dire?

—Tu sais donc que j'ai une confidence à te faire?

—Ne l'avez-vous pas dit à ma tante?

—C'est vrai. Allons, je m'exécute et à distance, puisque tu le veux. Voici donc quels sont mes projets, continua-t-il d'un ton sérieux et d'une voix émue. Je veux changer mes habitudes, renoncer à la vie de garçon, mais je ne suis pas assez philosophe pour vivre seul. La solitude, pour moi, c'est la tristesse, c'est l'ennui, ce serait bientôt la maladie et promptement la mort. Pour me fixer chez moi, il faut nécessairement que j'y trouve, en compensation des distractions du dehors, un attrait qui m'y retienne; il faut que je m'y plaise, enfin. Et comment m'y plaire, sans un entourage affectueux, sans une société qui m'agrée, sans un foyer animé et captivant? En cette disposition, mon esprit s'est laissé aller à caresser de bien doux projets. Je me suis dit: Virginie est arrivée à cet age où les jeunes filles doivent songer à leur avenir tout entier. Elle souffre dans une condition anormale; elle s'étiole, pauvre fleur, dans un terrain ingrat.

En ce qui me concerne, il ne m'a fallu que mettre la main sur mon cœur pour éprouver que j'appréciais à leur prix tes qualités charmantes, que tu me plaisais, que je t'aimais. Tout s'accorde donc dans nos situations respectives. Or, pour me résumer, je te demande, ma chère belle, d'accepter dès cet instant et provisoirement, par forme de transition, pour les remplir dès demain, ici, auprès de moi les fonctions de dame de compagnie. C'est la couronne de mon modeste royaume que je t'offre. Tu seras la reine de cette maison. Tu l'organiseras et la gouverneras selon ton bon plaisir. Tous les pouvoirs relèveront de toi. J'abdique en ta faveur, me réservant le seul privilège de t'entourer de soins, en un mot de te créer une existence aussi attrayante que possible. Le premier intérêt de ma vie ce sera ton bonheur.

J'ajoute que, par considération pour toi et pour nous épargner à tous deux des souffrances de vanité, je constituerai, à ta tante une pension convenable dont elle ira boire les bénéfices dans quelque coin de la banlieue, loin de nous. Un mot, un seul mot: moins que cela, un simple signe d'acquiescement, et soudain, comme une fée que tu es, tu vas passer d'une condition besogneuse à une situation confortable, de la misère au bien être;—aux inquiétudes du pain quotidien, vont succéder pour toi les joies de la sécurité; aux humiliantes épreuves de la pauvreté, les vaniteuses satisfactions du luxe; aux fatigues du travail, les loisirs de l'opulence.

Du même coup de baguette, tu accompliras, à mon égard, un véritable miracle: cette métamorphose de changer l'homme le plus jaloux de sa liberté jusqu'alors, en un esclave très soumis et très heureux de son esclavage. Prononce-toi donc, adorable fée, finit-il par dire, à bout d'haleine et d'éloquence, et de cet accent triomphal qui accuse une foi absolue au succès de sa cause.

Virginie tenait ses yeux baissés. L'expression de son visage était calme: on eut pu la croire tout-à-fait indifférente aux propositions de Pichard, si le bras de la jeune fille, appuyé sur le guéridon, par un mouvement de va-et-vient machinal, fiévreux, presque convulsif, n'eut témoigné de son émotion intérieure.

—Comment? tu me fais attendre ta réponse, cruelle! s'écria le beau Pichard au comble de l'étonnement. Tu sembles hésiter?

—Oh! non, répliqua-t-elle enfin d'une voix ferme; non, je n'hésite pas. Seulement, je fais mon examen de conscience. Je récapitule toutes les actions de ma vie, et, j'ai beau fouiller ma mémoire, sur le salut de mon âme, je n'en trouve pas une seule qui puisse autoriser de votre part la proposition dégradante que vous me faites.

—Quoi! te donner auprès de moi une position convenable tout au moins, te tirer de la misère, t'assurer un avenir et fournir à ta tante, à celle qui t'a servi de mère, les moyens de vieillir honorablement, tu appelles cela une proposition dégradante?

—Dame de compagnie! répéta-t-elle avec tristesse. Vous savez bien que ce n'est pas ce nom-là qu'on donne aux pauvres filles comme moi quand elles font société à un homme riche comme vous, et qu'elles vivent de ses bienfaits.

—Qu'importe ce que pense et dit le monde? Est-il une femme, si honorables que soient sa conduite et sa situation, est-il une seule femme à laquelle il épargne les suppositions flétrissantes, les offenses anonymes, les sourdes calomnies?

—Et ma dignité personnelle! et ma propre estime? Comment pouvez-vous me croire capable de sacrifier l'une et de renoncer à l'autre?

—Descends donc pour un instant des hauteurs de ton orgueil dans les basses régions où nous vivons. Regarde autour de toi, fière et cruelle enfant, et vois ce qui se pratique dans le monde réel. De nos jours, tant vaut la femme tant vaut son renom. Vivant dignement sous ma protection, nul ne te marchandera le respect et l'estime, sois en sûre, et il y aurait folie de ta part à te montrer plus sévère qu'autrui envers toi-même. Reviens du faux au vrai, de l'erreur à la raison.

Prenant pour de l'hésitation le silence dans lequel se renfermait la jeune fille, le vieux matérialiste crut devoir poursuivre:

—Le but légitime, instinctif et intelligent que chacun ici-bas propose à ses efforts, c'est le bien être. Tous tant que nous sommes nous n'agissons que pour nous procurer individuellement le bonheur, sous la forme particulière dont notre esprit le revêt ou sous toutes les formes diverses pour les natures fortes et riches qui peuvent l'embrasser et se l'approprier dans son magnifique ensemble.—Dans quel intérêt abstrait te poserais-tu en exception devant cette règle générale? Pourquoi voudrais-tu protester isolément, inutilement pour personne et fâcheusement pour toi, contre la première loi de l'humanité?—Quand un grand poète a dit: "Souffrir, c'est vivre;" celui-là a menti.—Moi qui ne suis pas poète et qui ne m'en porte pas moins bien pour cela, Dieu merci! moi qui ne suis qu'un simple mortel très heureux d'être vivant, je prétends, au contraire, que c'est jouir qui est vivre; et j'appuie ma prétention sur les faits, gestes et pensées de tous les habitans de l'univers. S'il en est un seul dont les vœux tendent à la douleur je veux être pendu! S'il en est un seul éprouvant la faim ou la maladie, subissant le froid atmosphérique, et ce froid plus pénétrant qui émane des yeux apitoyés des passans; s'il en est un seul de ceux-là qui tienne l'existence en estime, qui croie se mouvoir ainsi dans sa condition normale et poursuivre sa fin providentielle, je consens à être repondu!

Souffrir! Non, ce vilain mot-là est trop ambitieux quand il veut signifier vivre.—Non, et tout au contraire, la vie, c'est le lucre, le libre et plein exercice de nos facultés; c'est la santé, le bien-être, la joie, l'expansion, le bonheur enfin. Ceux-là seuls qui sont heureux vivent en vérité. Les autres ne font que s'agiter, grelotter ou suer, envier et blasphémer, et tendre incessamment vers la mort.—Tu es grandi, enfant, dans cette seconde catégorie, c'est déjà très fâcheux pour toi; n'hésite pas à prendre place dans la première quand je t'en veux ouvrir l'accès: ces occasions-là ne se présentent pas tous les jours.

Dégage donc ton esprit des préjugés qui l'obstruent. Reconnais le néant de ces banalités pompeuses qui laissent vide l'estomac de tous ceux dont elles emplissent la bouche. Secoue enfin et résolûment ton manteau de misère. Va, crois-en mon expérience, tu peux, sans déchoir dans l'opinion de personne et sans engager la paix de ton for intérieur, tu peux accepter ouvertement la situation que je t'offre.

Virginie se tint muette dans un absolu silence, le vieux disciple d'Epicure crut devoir rehausser l'éloquence de sa parole par l'éclat d'une action décisive. Il lui sembla que le moment était arrivé de frapper le grand coup.

—Allons, il faut céder à la raison, chère Zulbé, reprit-il, consens enfin à régner sur mon âme. Tiens, ma reine, voici mes présens de joyeux avènement, ajouta-t-il en jetant sur les genoux et en déployant avec une maladresse affectée aux pieds de la jeune fille plusieurs coupons d'étoffes de soie et de velours. Puis il ouvrit et lui présenta un écrin renfermant ces premiers bijoux indispensables à la toilette d'une femme: des pendans d'oreilles, une broche, un bracelet et quelques bagues.

Virginie baissa les yeux, détourna la tête et d'instinct, fit le geste et prit l'attitude que le peintre Girodet a prêtés à Hippocrate refusant les présents d'Artaxercès.

—Quoi! tu repousses mes dons! s'écria Pichard stupéfait.

—Oui, répondit elle froidement.

—Cette inconcevable résistance m'exaspère! s'écria Pichard avec une expression égarée. Mais je saurai la vaincre.... Oui, j'en triompherai, dût-je même t'offrir mon nom sur le champ.

—Je le refuserais.

—Tu refuserais mon nom! Ce n'est pas vrai! c'est impossible!

—Je vous le jure sur mon honneur! répliqua-t-elle dignement.

—Mais, pour te prononcer ainsi, il faut que tu aies une bien grave raison! Voyons, parle, cette raison, quelle est-elle?

—C'est tout simplement que je ne vous aime pas.

—Tu ne m'aimes pas, ingrate enfant, moi qui t'aime tant! dit-il avec une expression douloureuse. Eh bien! dans la suite et bientôt, je l'espère, tu m'aimeras, reprit-il d'une voix sourdement altérée par la passion; oui, à mon tour, je t'en fais le serment, je saurai me faire aimer. Je t'entourerai de tant de soins, je te comblerai de tant de bienfaits, je te ferai si heureuse, que tu m'aimeras, ne fut-ce que par reconnaissance d'abord; puis peu à peu, vivant tous les deux de la même vie et [illegible] chaque instant, les qualités de mon caractère, le peu que je puis valoir, ton cœur s'ouvrira tout naturellement pour moi à un sentiment plus doux et plus noble que celui de la reconnaissance, lequel est entaché d'intérêt et d'égoïsme.—Tu m'aimeras alors sans raison, ce qui est la meilleure raison d'aimer. Oui, oui, chère adorée, tu m'aimeras, tu m'aimeras!

—Jamais! dit-elle avec douceur, mais avec fermeté.

—Jamais! Rétracte cette parole désespérante. Souviens-toi et réfléchis! Dans le passé, je t'ai fait quelque bien, peu, il est vrai; mais, dans l'avenir, je t'en veux faire beaucoup.—Pourquoi donc ne m'aimerais tu pas?

—Pourquoi?—Il ne m'est pas possible de répondre à une telle question, car je ne pourrais le faire d'une manière convenable. Mais cependant il doit m'être permis de vous rappeler, sans intention blessante, que j'ai dix-huit ans, que je commence la vie, tandis que vous... ajouta-t-elle en s'interrompant par une inspiration de politesse et en donnant [illegible] par cette réticence même, plus de portée et une signification plus mordante à sa pensée.

—Tandis que moi, je suis vieux! Voilà ce que tu veux dire, voilà ton argument suprême! s'écria Pichard en se levant pour marcher avec précipitation à travers la pièce.—Oh! ces petites filles, s'écria-t-il encore avec une poignante expression d'amertume, elles sont toutes les mêmes! Quand elles ont jeté à la tête d'un homme son extrait de naissance, elles croient l'avoir atteint et convaincu de scélératesse, de noirceurs, d'hypocrisie, de toutes sortes de dérèglements, de défauts et de vices. En vérité, je cherche vainement ce que les galopins ont de si attrayant pour captiver les femmes. Ils les compromettent, les trompent, les battent, les ruinent, c'est égal: elles les aiment, elles n'aiment que les galopins! O femmes, femmes! bien heureux ceux-là qui sont nés pour vous hair et vous fuir!

Puis, après cette imprécation, se rapprochant de la jeune fille, Pichard, ne maîtrisant qu'à demi les émotions jalouses qui le torturaient, reprit d'une voix profondément altérée:

—Vieux! non, je ne suis pas vieux! s'écria-t-il avec l'énergique accent d'une protestation. La vieillesse se manifeste par la sécheresse du cœur. Or, et grâce à Dieu, je suis exempt de cette misère. L'homme est jeune ou vieux à tout âge. Parmi les hommes, il en est de vieux à vingt-cinq ans, il en est de jeunes à soixante. Non, je ne suis pas vieux, puisque mon cœur est encore assez ardent pour aimer; mon esprit assez disposé pour tendre à l'affection d'autrui, pour y croire et l'ambitionner; puisque je cherche le bonheur dans un sentiment et en dehors de moi-même. Le véritable thermomètre de notre vie, c'est notre cœur; tant qu'il bat, qu'il aspire sympathiquement, qu'il s'éprend et se donne, tant qu'il aime, on est jeune.

Et d'ailleurs, poursuivit-il chaleureusement en entraînant la jeune fille près de la fenêtre,—pourquoi faire ainsi, bénévolement et de parti pris, le procès à la vieillesse et la calomnier?—Vois ces arbres séculaires, est-ce qu'ils ne sont pas plus remplis de sève, plus riches de rameaux, plus prodigues d'ombrage que ces maigres peupliers de vingt ans? Compare la fleur de ce vieux rosier du roi à la fleur de cette frêle tige greffée de l'an dernier; compare le parfum de ces vieilles roses à l'odeur éphémère de ces roses d'une première saison! Et ces vins, ajouta-t-il en se tournant vers le guéridon chargé de bouteilles,—est-ce qu'ils ne gagnent pas en vertu, en saveur et en prix à mesure qu'ils vieillissent!—Et dans l'ordre moral, est-ce que les sentimens les plus anciens ne sont pas les plus respectables? Est-ce que les plus vieux amis ne sont pas les moins perfides et les moins mauvais? Reviens donc, toi qui as tant de bon sens, reviens d'un préjugé vulgaire. Rends-toi enfin à mes raisons, à mes sollicitations. Il le faut.

Virginie se leva à son tour, et en affectant un calme qui lui coûtait de douloureux efforts:

—Monsieur Pichard, dit-elle, je suis à bout de courage, et mes devoirs m'appellent au dehors; permettez moi de me retirer.

—Non pas! répliqua-t-il en se dirigeant vers la porte pour lui en fermer l'issue. Tu ne sortiras pas d'ici que je n'aie eu raison de ton entêtement. Mais quelle idée! s'écria-t-il en pâlissant de fureur;—si tu te défends même de jamais m'aimer dans l'avenir, c'est certainement que tu en aimes un autre!

—C'est mon secret, dit-elle nettement et sans manifester aucun trouble.

—Malheur à lui! malheur à toi! s'il en est ainsi.

—Des menaces?

—Qui seront bientôt suivies d'effets, je te le jure, si mes soupçons se confirment. Je n'aurai point pendant des années caressé une chère espérance, nourri de mes dernières illusions un tendre sentiment, un amour vrai, le dernier qu'il me soit réservé d'éprouver; non, je ne verrai pas cette lumière du déclin de ma vie s'éloigner tout à coup de moi, pour aller projeter sa douce lueur sur la jeunesse d'un autre; non, mille fois non, je ne verrai pas cela de sang-froid et sans en tirer vengeance! J'échapperai à cette déception et à cette honte! Ta tante connaît mes projets et les approuve. Elle me secondera de son autorité dans tout ce que je voudrai faire pour toi ou contre toi; tu le sais bien. A l'aide de ses droits et de mes ressources, nous triompherons de ta volonté, n'en doute pas. Voyons, il en est temps encore; réfléchis, Virginie. Cède aujourd'hui à la raison et à la prière, ou demain, dans quelques jours, il te faudra céder à la contrainte et à la force.

—C'en est trop! s'écria la jeune fille avec une énergique fierté et d'un accent plein d'indignation. A votre tour, écoutez-moi, monsieur. Depuis une heure vous marchandez mon bonheur, ma liberté, ma dignité, mon orgueil, mes susceptibilités de femme, et voilà que maintenant vous recourez aux menaces! Pourquoi? parce que je n'ai pas un frère, pas un parent pour me protéger; parce que, au contraire, et vous ne le savez que trop bien, je suis sous la tutelle d'une femme qui jamais n'a satisfait aux devoirs qu'impose son titre de parenté. Eh bien, dans mon isolement et dans ma faiblesse, je défie votre vengeance, comme tout à l'heure j'ai dédaigné vos enchères. Je ne crains rien de vous ni de vos pareils. Depuis que j'existe, je suis malheureuse. J'ai éprouvé tant de misères et connu tant de douleurs, que j'ai dû souvent me préoccuper d'un refuge inviolable, et ce refuge, je l'ai trouvé, sachez le. Payer ma place en ce monde au prix de mes peines, de mes labeurs, de mes souffrances, de mes larmes, je le puis; mais au prix d'une bassesse, je ne le veux pas! Le jour où je ne pourrais plus vivre dignement et selon ma conscience, ce jour-là, je saurais mourir. Arrêtez vos yeux sur les miens, monsieur, et voyez si la résolution de mon regard ne certifie pas ma parole.

Pichard, comme étourdi par ces amères récriminations, s'était peu à peu rapproché et voulait répliquer,

—Un dernier mot, monsieur, ajouta-t-elle, en lui imposant silence par un geste impératif. Il faut que je donne à ma conscience révoltée la satisfaction de vous faire connaître à tout risque mes véritables sentiments pour vous. Quand, en vue de suborner une jeune fille, on a caché ses cheveux blancs, on serait mal venu, l'instant d'ensuite, à en faire étalage et à les invoquer pour commander la déférence et la vénération. Après avoir affiché les prétentions d'un muscadin, on ne saurait être admis à se poser en patriarche. Pour être vieux, on n'est pas absolument respectable: vous m'en fournissez une vivante preuve. Enfant, j'ai subi la faim et le froid; j'ai porté des haillons et enduré les plus mauvais traitements; vous l'avez vu, vous l'avez vu, et pourtant vous n'avez pas eu pitié de moi. Dès cet âge, moi, vous voyant si indifférent, si égoïste, si dur au pauvre monde, je vous ai maudit. Plus tard, lorsque, devenue jeune fille, vous avez commencé à me tracasser, vos manœuvres hypocrites, vos compliments équivoques, toutes vos façons d'être envers moi ont soulevé contre vous toutes les répulsions de mon cœur. Et maintenant, par le cynisme de vos propositions, par le scandale de votre connivence avec ma tante, par l'odieux de vos menaces, maintenant j'ai le droit, vous me l'avez donné, j'ai le droit de vous mépriser. Adieu, monsieur, ajouta-t-elle en jetant au calife du quartier Montmartre un dédaigneux regard et en passant fièrement devant lui pour se diriger vers la porte.

Pichard se laissa choir avec accablement sur un siége.

—Ah! s'écria, au moment de sortir, la jeune fille comme frappée par un retour de mémoire.

Elle arracha vivement de son col la chaîne d'or et la montre qui y était appendue et les lança avec vivacité sur la causeuse. Puis elle disparut.

Durant plus d'une heure, le vieillard amoureux, comme frappé de la foudre apoplectique, immobile et anéanti, tint son regard fixé vers la porte. Sa vue était obscurcie par ces larmes, si rares et si tristes chez les personnes âgées, par ces larmes qui montent si péniblement de leur cœur à leurs yeux et qui y restent, ne recevant plus de leur source, presque tarie, assez de force d'impulsion pour s'épandre.

Quiconque a aimé a souffert, mais que sont les épreuves de nos premières et jeunes amours, comparées aux mille tortures qu'apporte à sa suite un tardif, un dernier amour!

Pichard était très abattu, mais eût-il été vraiment amoureux, s'il se fût tenu pour vaincu!

PAUL FERNEY.
(A continuer.)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPEDIES.—

Navire Tennessee, Cook, pr Marseille
Goelette Jenny Lind, Nichols, pr Apalachicola
Wm R Pettit, Thompson, pr St Marks
Wm H Gazzinet, Trevor, pr Tampa Bay
Martha, Webber, pr Pensacole
Steamer A Douglass, Montgomery, pr Mobile

—ARRIVES—

Navire Beatrice, Rogers, de Havre
Orozimbo, Profumo, de Marseille
Josephus [illegible], de Boston
John Haven, Harding, de Boston
Barque Manchester, Terril, de Philadelphie

—STEAMERS—

D B Mosby, Kercheval, de Yazoo City
[illegible] Creole, de Bayou Sara
Natchez No 2, Leathers, de Vicksburg
Uncle Sam, Smith, de St Louis

Au bas du fleuve et montant:

Navire Cordelia, 1 navire et 1 brick—noms inconnus.

Chargement du navire Beatrice du Havre.

15 barils genièvre J & J Tardos—1500 dame-jeannes Paul Juge fils & Co—100 paniers vin H C Cammack & Co—165 colis marchandises [illegible]

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]
Cambria, pour Boston, [illegible] le 21 Septembre
[D'AMERIQUE.]
Cambria, de Boston, [illegible] le 16 Octobre

Pour la Toussaint.

COURONNES ET BOUQUETS d'immortelles, FLEURS ET GUIRLANDES de roses blanches [illegible] en débarquement du navire BEATRICE du HAVRE, et à vendre par
CHASSANIOL & BOULENGER,
5 oct Encoignure Chartres et Conti.

FAYENCE, VERRERIE, PORCELAINE, PLATEAUX, CANDELABRES, JARRES A EAU, &c.

Magasin rue Vieille-Levée, No 159, entre Ursulines et Hopital, et rue St-Philippe, No 24, entre Condé et Vieille-Levée.

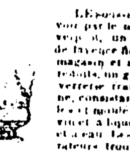

LE soussigné vient de recevoir par le navire Asia, de [illegible], un grand assortiment de fayence fine et commune. En magasin et à vendre à des prix réduits, un grand assortiment de verrerie française et américaine, consistant en gobelets taillés et moulés, carafes, verres à vin et à liqueur, carafes à sirop et à eau, les cafetiers et restaurateurs trouveront des gobelets américains de première qualité, de 6, 8 et 9 côtes, à $1 25 et $1 50 la douzaine, de ordinaires de 6, 8 et 9 côtes, à 50, 75, 80 et 90 cents la douzaine.
5oct—7 JOHN COULON.

Dissolution de Société.

LA SOCIETE existant sous la raison de commerce ANTOINE CAVELIER & CO, demeure dissoute par dissolution du consentement unanime des parties intéressées.

M Gustave Porée demeure seul chargé de l'administration et liquidation des intérêts pendants de la dite société, et il prie les personnes à qui elle pourrait devoir de présenter leurs réclamations dans le plus bref délai au No 10, rue Bienville, de midi à 2 heures.
Nlle-Orleans, 4 octobre 1850.
ANTOINE CAVELIER,
LEON GIRARD,
5 oct—10f GUSTAVE POREE.

A VENDRE. Une couturière et une cuisinière. Une bonne couturière, ainsi qu'une cuisinière, parlant toutes deux l'anglais et le français, sont offertes en vente. S'adresser rue Conti, No 98.
5oct—3f.

TENEUR DE LIVRES. Un bon teneur de livres, parlant et écrivant le français et l'anglais, et pouvant donner d'excellentes recommandations pourra trouver un emploi, en s'adressant par écrit, boîte V. No. 24, à la poste. 5 oct

GRAINES FRAICHES.

Un grand assortiment, entièrement frais, de graines d'excellente qualité, pour le jardin potager, les champs et le parterre, en débarquement et à vendre chez
F. D. GAY, marchand-grainetier,
Rue Common, nouvelles bâtisses, sur la Levée.
On sollicite particulièrement les ordres des marchands-commissionnaires.
Les planteurs et jardiniers maraîchers trouveront leur avantage à essayer les graines de cette importation. 5oct—6f

LE soussigné prévient le public que sa femme ayant quitté le domicile conjugal il ne paiera aucune des dettes qu'elle pourrait contracter.
5oct—2 JEAN CAMPARDON.

500 livres vert de gris en ferblanes assorties, à vendre par P. CUSACHS,
5 oct Enc. Condé et St. Philippe

5 barils rouge de Venise, à vendre par P. CUSACHS,
5 oct Enc. Condé et St. Philippe.

1000 gallons huile de lin anglais, à vendre par P. CUSACHS,
5 oct Enc. Condé et St Philippe

20 barils alcool Hemergue & Co, 92 preuve en magasin et à vendre par P. CUSACHS.
5 oct Enc. Condé et St-Philippe.

RECU dernièrement par le navire Brunswick, du Havre.
10 paires balances assorties, avec des poids américains.
12 trébuchets à plateaux mobiles à l'usage des pharmacies.
6 douzaines cornues différentes grandeurs.
2 do flacons à 2 tubulures.
1 do mabres assortis.
1 do récipients florentins.
25 kilos tubes en verres, grandeurs assorties.
A vendre par P. CUSACHS,
5oct enc. Condé et St Philippe

100 KEGS PEINTURE verte impériale, en magasin et à vendre par P. CUSACHS,
5oct enc. Condé et St-Philippe.

EN débarquement du navire Beatrice, et à vendre par les soussignés: 600 dame-jeannes de 5 gallons; 700 do de 3 gallons; 400 do de 2 gallons, 400 do de 1 gallon.
PAUL JUGE FILS & CO,
5oct 57, rue St-Louis

EN débarquement du Devonshire—
Papier—1000 rames petit, 300 do grand.
Tabac—21 caisses, 20 3/4 do.
Thé Pouchong—170 demi caisses.
Papier à lettre—14 caisses; 25 caisses conserves; 35 sacs noix; 5 caisses gingembre; 10 barils groceries; 25 caisses fromage; 30 boites poivre, à vendre par E. J. HART & Co,
5 oct 79, rue Tchoupitoulas.

SULFATE de quinine—1000 onces, à vendre par E. J. HART & Co,
5oct 79, rue Tchoupitoulas.

POMMES ET PECHES—100 sacs, à vendre par E. J. HART & Co,
1 oct 79, rue Tchoupitoulas.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 4 OCTOBRE 1850.

Les affaires commencent à reprendre de l'activité. Le marché au coton est surtout très animé; le désir d'opérer qui se manifeste d'une manière sensible, a donné l'avantage aux détenteurs, et une légère hausse a eu lieu. Des avis de Liverpool du [illegible], apportés par le Cambria, sont parvenus ce matin en ville, ils annoncent que le marché a haussé de 1/8 d et celui du Havre de 4 @ 5 fr. Ces informations démontrent d'une manière évidente, que les opérateurs européens commencent à comprendre la situation de nos récoltes.

La température est fort agréable et les planteurs ne peuvent désirer un temps plus favorable pour ramasser le coton. Le fleuve est toujours à la même hauteur.

COTON.—Arrivées depuis le 27 septembre, 13,769 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 5,706 balles—Havre, 1,646—Marseilles, 376—Gênes, 523—ensemble, 8,414 balles—ce qui fait une réduction au stock de 5,394 balles, et laisse en main, y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 29,035 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1850,		16,612
Arrivé la semaine dernière,	13,709	
Arrivé antérieurement,	17,300	
		31,009
		47,621
Expédié la semaine dernière,	8,411	
Expédié antérieurement,	10,175	
		18,586
Stock sur place,		29,035

Le marché au coton a été animé cette semaine et les prix ont eu une tendance décidée vers la hausse; les ventes des trois premiers jours se sont élevées à 6,000 balles à nos anciens prix. Mercredi et jeudi la demande étant devenue plus générale, une hausse de 1/4 c a eu lieu et 5,300 balles ont été faites. Aujourd'hui une dépêche du Cambria, annonçant une hausse de 1/8 @ 1/4 d. sur le marché de Liverpool est parvenue en ville. Devant cette nouvelle favorable les détenteurs ont élevé leurs prétentions et les ventes n'ont été que de 800 balles seulement, à des cours irréguliers, donnant parfois une hausse de 1/4 mais le plus souvent aux mêmes prix que la veille. Les ventes de la semaine s'élèvent à 12,100 balles prises par les acheteurs Anglais, Français et du Nord de l'Amérique. Nous altérons nos cotes en conséquence.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur	11	@ 11¼
Ordinaire	11	@ 12¼
Middling	12½	@ 13
Good Middling	13⅛	@ 13¼
Middling Fair	13⅜	@ 13½
Fair	13¾	@ —
Fully Fair	—	@ —
Good Fair	—	@ —
Good and Fine	—	@ —

TABAC.—Arrivées depuis le 27 de septembre, 146 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Londres, 210 boucauts; Marseilles, 144; Brasos, [illegible]; Corpus Christi, 1—ensemble, 943 boucauts. Stock en magasin et à bord des navires non expédiés, 13,[illegible] boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1850,		14,892
Arrivé la semaine dernière,	146	
Arrivé antérieurement,	1,516	
		1,662
		16,554
Expédié la semaine dernière,	941	
Expédié antérieurement,	2,394	
		3,335
		13,219

Le marché est calme, les ventes de la semaine s'élèvent à peine à 100 boucauts, les prix continuent cependant à se maintenir fermes. Nous cotons [illegible] Comté de Mason, 6 @ 12 cts la livre.

SUCRE.—Ce marché est toujours dans le même état [illegible]

MELASSE.—Quelques petits lots de mélasse ont été [illegible] MM. Gérard & Ferrier [illegible] de la nouvelle récolte.

FARINE.—La demande de farine [illegible]

CEREALES.—Le maïs est lourd et les ventes [illegible]

BLE.—[illegible]

PORC.—Ce marché s'améliore [illegible]

LARD FUME.—Cet article est en demande et les prix sont bien maintenus. [illegible]

GRAISSE.—Il se fait peu de chose sur ce marché, [illegible]

SEL.—Un chargement de 3,500 sacs a été vendu au commencement de la semaine, hier les transactions ont été de 3,000 sacs dont 1,000 sacs commun à [illegible]. Le fin vaut $1 15 @ 1 25.

CAFE.—Cet article tend à la hausse. Environ 1,500 sacs ont été faits de 12⅜ @ 13 cts la liv.

RIZ.—La Caroline se vend 4¾ @ 4½ cts.

BEURRE ET FROMAGE.—Le beurre de l'Ouest vaut 9 @ 12 cts la livre. Le fromage, 6 à 7 cts la livre.

SUIF.—Pas de ventes.

CHANDELLES.—Sperm, 40 @ 42 cts le sac—Etoiles, 21 @ 22 cts la liv.

WHISKEY.—La demande est active et les prix sont plus fermes. Environ 1,000 barils ont été faits cette semaine à 24½ et 25 cts le gallon. Le commun vaut 27 @ 27½ cts.

PLOMB ET CHANVRE.—Pas de ventes, les cours sont nominaux.

CHAUX.—Le Thomaston se vend de seconde main, $1 75 @ 1 80 la barrique. La chaux de l'Ouest vaut également $1 75.

SACS EN PITRE.—Il se fait peu de chose; les petits lots se vendent 9 @ 9½ pour les sacs de 2½ boisseaux.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE.—Les transactions de la semaine comprennent environ 400 pièces de toiles et de coutures, les cours de la toile sont 13¼ @ 13½ cts, ceux de la corde, 6¼ @ 6½ cts.

CHANGE.—Nous n'avons rien à remarquer sur ce marché, les cours sont toujours les mêmes. Sterling, 108⅝ @ 109¼. Paris, 5f 3¾ @ 5f 32½.—Traites sur New York à 60 jours, 1⅛ @ 1¼ pour cent d'escompte—Traites à vue, ¼ pour cent d'escompte @ ¼ pour cent de prime.

FRET.—Un navire a été frété pour le Havre à ¾ cts et un autre pour Anvers au même prix. On charge le coton pour Liverpool à 13/32 d. et les navires anglais prennent à 11/32 d. la liv. Le cabotage n'a pas varié.

MAIRIE DE LA Nlle-ORLEANS.
CONSEIL-GENERAL.

Séance extraordinaire de mercredi 18 septembre 1850.

RESOLU qu'il sera du devoir de tout propriétaire de pirogues, chalands, barges ou bateaux plats, de s'adresser au wharfinger de chaque Municipalité pour obtenir un numéro qui devra être placé à la poupe et à la proue des dits bateaux. Les chiffres en devront être longs au moins de six pouces afin qu'on puisse les distinguer; tout capitaine ou propriétaire négligeant de se conformer à cette ordonnance, sera passible d'une amende de vingt cinq piastres, recouvrable par devant toute Cour ayant juridiction, ou sera condamné à trente jours d'emprisonnement.

(Signé) NATHAN JARVIS, Président
Approuvé le 19 septembre 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire
Pour copie conforme,
5 oct L. A. ST CERAN, Commis.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—Octobre 1850.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Anthaume, Mme veuve, jardinière	Goux, Bernard
Arnault, Jacques	Humel, Jacques Franç.
Billet, Antoine	Hacker, la famille
Burelle, Charles Franç.	Hugues ou Huguet, Mme
Bénard, Louis	Kremer, Joseph
Balleur, François	Laroque, les époux
Beaumarais (de)	Lombatie, Jean, aîné
Berton, pierre	Lacour, Jean Baptiste
Birg, marchand-ferrant	Lacoste, F & J
Couture	Linsler, Charles
Conty, Pierre Eugène	Maurin, Auguste
Gaillard, Mme Eugène	Magnié, Jean
Caron, Jean François	Morpain, P.-L.-F. Benj.
Desmousseaux, Louis	Mignon, Henri Victor
Daveron, Charles	Mourain, Pierre
Dumez, Frédéric	Mané-Desportes, Miles Netter
Delamarre, les époux	Pounegh, Mme Victorine née Maroc
Delfosse, Miles Fleury et Francillette	Pain, Nicolas
Dausson, la dame	Pages, Antoine
Fauvreau, Joseph	Pouguet, Joseph, boul.
Fournier, Arsène	Petit Jean, les époux
François	Rupniewski, J. H.
Fèvre, Mme Vve	Rossignol des Dunes, Me
Fresnault, Mme Vve	Rembielle, Joseph
Flichler, les époux	Snowdens, Mme Vve.
Figuières, Mme Vve	Toussaint, Mme Anne
Grusso, Patrice	Thil, Auguste
Guenot, Joseph	Wilhelm, François
Gauss, Nicolas Désiré	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue St Pierre, entre Chartres et Royale, No. 57, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 5oct

EN débarquement du navire sarde Orozimbo, capt. Profumo, de Marseille, 90 barriques vin rouge, 200 paniers bouteilles vides, 24 onces, 409 caisses vin Muscat, 634 paniers huile d'olive 24 onces, 110 paniers huile d'olive 19 onces, 60 caisses liqueurs, à vendre par
PAUL JUGE FILS & CO.,
5 oct 57, St-Louis.

PORTER & ALE—50 barriques à vendre par W L CUSHING & Co

Partie de plaisir de Dimanche.

Le magnifique steamer OLIVIA, capitaine J. W. Hoffman fera une excursion à Mandeville, Lewisburg et Madisonville, dimanche prochain, le 6 octobre. Il partira de l'extrémité du chemin de fer du lac Pontchartrain, après l'arrivée des chars de huit heures A. M. A leur retour, les passagers seront à temps pour les chars de sept heures P. M.

On préparera un excellent déjeuner aux personnes qui le désireront. Ce déjeuner est fait par un cuisinier français.

Qu'on se rappelle que le prix du passage n'est que de cinquante cents. 4oct

COMPAGNIE DES POMPIERS D'ORLEANS No. 21.

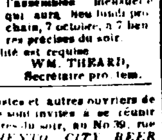

Les officiers et membres de cette compagnie sont invités à assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu lundi prochain, 7 octobre, à 7 heures précises du soir.
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du foreman. WM. THEARD,
4 oct 3 Secrétaire pro tem.

LES OUVRIERS ébénistes et autres ouvriers de la Nouvelle Orleans sont invités à se réunir samedi 5 octobre, à 7 heures du soir, au No 39, rue d'Orléans, à *SACRAMENTO CITY BEER HOUSE*, au premier, pour traiter d'affaires relatives à la profession.
2 oct—3t Le Comité provisoire

AUGUSTE BRUSLE' annonce au public et à ses amis qu'il a transporté son magasin de la rue de Chartres au numéro 30, rue de la Douane, où il offre les articles suivants, à des prix très modérés:

Livres blancs de toute dimension, pleine et demi reliure.
Papiers de toutes qualités, français, anglais et de toute grandeur.

Papiers buvard, rouge et blanc,	Cartes à jouer, américaines, françaises et allemandes,
Papier à enveloppe de toutes couleurs,	Encriers de toutes espèces et formes, porcelaine, verre taillé et étain,
Papier à dessiner et à imprimer,	Encre noire et bleue,
Enveloppes de lettres de toute grandeur,	Encre de Chine,
Papeterie complète pour dames,	Encre rouge et carmin superfin,
Coutellerie anglaise, 1re qualité,	Encre à copier,
Crayons de Faber, assortis,	Boîtes de mathématiques,
Crayons lunetiers do	Jeux d'échecs et échiquiers en cuir,
Crayons ordinaires,	Couleurs assorties pour plans,
Grand assortiment varié de presses à papier en bronze, marbre et albâtre,	Sable noir et bleu,
Ardoises en porcelaine,	Copie de lettres pour presses,
Ardoises ordinaires de toute grandeur,	Copie de lettres pour voyage,
Pains à cacheter de toutes couleurs,	Sabliers de toute grandeur,
Cire à cacheter do do	Encrier portatif pour voyage,
Cartes blanches et dorées	Couteaux d'ivoire,
Cartes pour soirées,	Toutes espèces de fournitures de bureau.
Cartes de visites,	
Cartes d'adresse, toute grandeur,	

Presses à copier de toute grandeur de pourceau, blanc de Douane, checks de Banque, billets à payer, traites, connaissements, boîtes de Banque.
Manufacture et relieure de toutes espèces de livres blancs.
Impressions de tous genres à bas prix.
Nlle Orléans, 2 octobre 1850.
3 oct—15f AUG BRUSLE'

Banque des Citoyens.

Nouvelle Orleans, 1er octobre 1850.

DES propositions seront reçues à cette banque, jusqu'à mardi, 15 courant, pour le bail d'une année de la barre et la Rotonde de l'hotel St-Louis. Le dit bail commencera le 1er novembre.
Aussi pour le bar de la salle St Louis.
E. ROUSSEAU, Caissier
2 oct 3so—jusq 14

Demande de nègres de champ.

LE soussigné ayant besoin d'une quinzaine de bons nègres pour faire la culture [illegible] habitation dans la paroisse Iberville, sur le fleuve, prie la personne qui pourrait les lui procurer, de se présenter [illegible] à son bureau, No [illegible], rue St-Louis, entre Chartres et Levée.
1oct—6 R. BRUGIER.

EN débarquement du navire Magnolia, venant du Havre,
21 caisses absinthe, Ed. Pernod, étiquettes à la croix fédérale,
10 do kirsch do do do do
35 do vermouth C. F. Berger, do do
15 do eau de vie de Genève, [illegible]
A vendre par J. N. CURIEN,
1oct Rue Douane No. 32.

A VENDRE.

BONS de la Municipalité No 1, portant intérêt à 7 p. 0/0 l'an, à vendre par
PIERRE POUTZ,
17sept 31, rue de la Douane.

F. FRYER,
Rue Royale, Encoignure Bienville,
EN VENTE.
Par les navires Orlando et Brunswick, du Havre
Chapeaux de paille
Chapeaux à étoile, Rubans divers
Mantelets, par dessus,
[illegible], lingerie,
Gants de peau. 24sept

EN débarquement du navire Orozimbo, de Marseille, le soussigné offre à vendre [illegible] caisses savon [illegible] 40 barriques vin rouge, des paniers huile Plagniol, 24 onces; 300 caisses vin Muscat; 200 paniers bouteilles vides [illegible]
DOMINIQUE LANATA,
No 9 et 10, rue Jefferson.

A VENDRE à livrer, par le navire [illegible] attendu du Havre, 3000 dame-jeannes de 5 gallons, 500 do de 1 do, 500 do de 2 do, 25 caisses de 12 fromages de Hollande [illegible]
DOMINIQUE LANATA,
4oct No 9 et 10, rue Jefferson

AVIS. Toutes les personnes ayant des réclamations contre la goëlette SUSAN EMMA, sont priées de les présenter à C H NOBLE,
4 oct—20f No 9, Nouveau Bassin

DAMEJEANNES, bouteilles vides, vinaigre, vin de Bergasse, savon Winchester, cerises à l'eau de vie, huiles, brandy du Nord, en magasin, à vendre par J. F. BERCIER & CO.
4 oct 54, Vieille-Levée.

A VENDRE, ayant droit au drawback—20 paniers huile Plagniol, 110 caisses absinthe Sauvage, Brunetou & Co, 50 barriques vin Bergasse, 50 do do 150 caisses vin Pauillac, à vendre par J. F. BERCIER & CO.
4oct 54, Vieille-Levée.

Grocerie à vendre pour cause de départ.

UNE GROCERIE bien installée et parfaitement achalandée, située encoignure [illegible] et Condé, No 107, une des meilleures positions de la ville pour ce genre d'affaires.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
3 oct—6

DEMANDE D'UN BARBIER.—On désire employer un bon barbier. S'adresser au No 102, rue de Chartres, à M Bérard. On donnera la préférence à une personne parlant le français et un peu l'anglais. Les appointements dépendront du mérite de l'employé. 3oct

VIN ROUGE ET BLANC, à vendre en déchargement du brick Emeline, venant de Bordeaux: 100 barriques vin rouge St Estèphe, 50 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
X. LAMBERT,
2 oct 82 rue des Magasins

OLYMPE,
RUE DE CHARTRES No 31.

RECU par les navires Brunswick, du Havre, et Empire Queen, de Liverpool, et à vendre aux prix les plus modérés les marchandises suivantes: gants chevreau de Jouvin, mantelets et pardessus de soie pour dames et enfants, rubans grande nouveauté, velours écru pour robes, cachemires et mérinos et Balporine noir 5/4 pour deuil, etc.

Mlle Olympe profite de cette occasion pour informer les dames qu'elle vient de faire une grande réduction dans les prix des marchandises de l'hiver dernier.
OLYMPE, rue de Chartres,
2 oct—6 31, encoignure Douane.

ESSAYEZ DES TEINTURES AU
NOUVEL ETABLISSEMENT DE
PERINAUD,
RUE ROYALE, 73, PRES BIENVILLE,

ET vous serez convaincu que c'est le seul lieu qui puisse remettre les soieries à neuf avec les nouvelles machines qu'il a fait faire lui-même à Paris.

Les Crêpes de Chine sont rendus aussi beaux qu'étant neufs, soit en blanc ou en couleurs fines, toutes nuances, des habillements d'hommes (nettoyés et repassés), des tapis, les rideaux, des cachemires, les blondes, et les plumes en toutes couleurs. Comme son établissement est le seul qui possède les machines à moirer, damasser et lustrer toutes les étoffes, il prie les personnes qui voudraient le visiter de ne pas confondre sa maison avec celle qui se trouve située tres-près de la sienne, son travail ne pouvant être confondu par personne.
2oct—3m Rue Royale, 73, près Bienville.

EN débarquement du brick Emeline, capt. Watts, de Bordeaux:
140 barriques vin rouge, divers crus,
56 barils vin blanc Haut Sauterne,
112 caisses vin rouge St Julien Médoc,
101 do do Pauillac Médoc,
100 do vin blanc Haut Sauterne 1847
A vendre par B. TALAMON
2oct 182, rue Royale

EN débarquement du brick Emeline, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge St Emilion.
80 do do St Estèphe.
30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
6 caisses moutarde, à vendre par
FERRIS Frères,
2oct—20f Encoig. Royale & Domaine.

ANISADO DE MALLORCA—80 dame-jeannes Anisado de Mallorca, qualité supérieure, à vendre par BERNARD TURPIN,
2oct No 90, Vieille Levée.

CIGARES—800 milliers cigares de la Havane, des meilleures marques, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
2 oct No 3, rue Front

SUCRE—20 caisses sucre blanc, qualité supérieure, à vendre en magasin par
LABORDE & XIQUES,
2 oct No 3, rue Front

INDIGO—7 surons Indigo de Guatimala, et une caisse de Manille, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
2 oct 3, rue Front

QUATRE MANTEAUX DE CHEMINEES en marbre blanc, à vendre par
LABORDE & XIQUES.
2 oct 3 rue Front

CIGARES DE LA HAVANE — 134,300 cigares, qualités assorties, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par
J. M. CABALLERO,
2oct 6, Vieille Levée.

EN débarquement du brick Emmeline, de Bordeaux: 8 1/2 pipes et 16 1/4 eau de vie J. B. Godard.
EUG. ROCHEREAU & CO,
2oct 17 & 19, rue St-Louis

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 80, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absents, pour administrer des serments, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPPI, FLORIDE et TEXAS.
26avril—1an

Orleans High School.

ERASTUS EVERETT, A. M., principal et propriétaire. L'année scolaire de 1850-1 commencera lundi 1er octobre. Cette institution offre aux élèves de remarquables avantages pour l'étude des langues anciennes et modernes.

De nouvelles [illegible] aux salles et aux cours de récréation, et l'établissement est parfaitement disposé pour un pensionnat et externat.

Pour plus amples informations, s'adresser au principal, au No 57 et 58, rue Esplanade.
25 sept—3t

INSTITUTION DE LA N-ORLEANS
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,
Pension, demi-pension et Externes,
No 252, RUE DU CAMP,
Sous la direction du Docteur et Mme MACAULAY.

CETTE institution est sous la direction immédiate de Mme Macaulay, les classes scientifiques élevées sont professées par le docteur Macauley et un autre professeur. Des professeurs de grande capacité sont attachés à l'établissement pour l'enseignement des langues Française, Espagnole, Italienne, ainsi que pour les arts d'agrément, la musique vocale et instrumentale, la peinture et la danse.

Cet établissement est à la fois une institution Française et Anglaise. Les directeurs ont pour but principal de faire suivre aux élèves une éducation systématique et solide, et de s'occuper de l'élévation du cœur et du développement de l'esprit. Des dispositions ont été prises pour l'instruction des enfants de tout âge. Les professeurs unissent leurs efforts pour assurer les progrès des élèves et les pensionnaires seront traitées et considérées comme les enfants de la maison.

La cour de récréation est vaste et éloignée de la vue du public, et l'on donnera aux personnes qui le désireront les recommandations de parents qui ont leurs élèves dans cette institution depuis plusieurs années.

Des cours d'histoire et de biographie seront faits pendant l'hiver par le docteur Macauley aux classes les plus avancées. L'institution possède des instruments pour rendre l'étude des sciences plus faciles. On peut obtenir de plus amples informations par lettres ou de vive voix.

P. S.—Le docteur MACAULAY voulant consacrer tout son temps et tous ses soins aux devoirs de son institution, abandonnera les classes qu'il professait chez Mme DESRAYAUX. 3 oct 1m

INSTITUT St-LOUIS,
Dirigé par Mme DERON.
Pensionnat et Externat de Demoiselles.
(ANNEE 1850—51.)
Nouvelle Orléans, rue St Louis, No. 145, entre Bourgogne et Dauphine.

CETTE Institution fondée depuis près de douze ans, réunit les meilleures conditions tant sous le rapport matériel, que sous le rapport intellectuel et moral. Mme Deron élève et maîtresse à l'Institut de la Légion d'Honneur, Maison St Denis, a modelé le plus possible sa pension sur ce grand établissement, en même temps que sur les premières académies du Nord.

L'emplacement de l'Institut St Louis est un des plus salubres et des plus agréables de la ville. Dortoirs, salles d'études et de classes, cours de récréation, tout le local très spacieux, [illegible]

L'enseignement, donné à la fois en anglais et en français, embrasse toutes les connaissances [illegible]

L'instruction en anglais est l'objet de soins tout particuliers. Mme Deron [illegible] à ce que les demoiselles Créoles consacrent plus de temps et plus d'exercices à l'étude de la langue et de la littérature anglaise qu'à toute autre; [illegible] M. Orton, professeur d'anglais bien connu à la Nlle Orleans, continue de faire des cours tous les jours de la semaine. Deux maîtresses d'anglais, demeurant dans l'établissement, président aux classes élémentaires, et activent constamment les progrès des élèves par un usage continuel de la langue anglaise dans tous les rapports de la vie intérieure.

Quant à l'enseignement en français, outre les cours d'habiles professeurs et maîtresses, Mr et Mme Deron font eux mêmes des cours dans les différentes branches de l'instruction, et peuvent ainsi [illegible] les progrès de leurs élèves.

Pour la musique, piano, harpe et solfège, Mme LAVILLEBEUVRE a la direction. Cette excellente maîtresse qui, déjà antérieurement, donnait des leçons à l'Institut St Louis, y est maintenant attachée d'une manière toute spéciale. [illegible]

L'éducation religieuse et morale qui est la base de toute instruction vraiment bonne, a reçu dans l'Institut St Louis des développements qu'elle n'a encore dans aucune autre pension de la ville. Mme Deron dirige elle-même les exercices religieux des élèves catholiques, et M. l'abbé [illegible] les prépare à la 1re Communion et à la Confirmation en faisant plusieurs instructions chaque semaine dans la chapelle même de l'Institut St Louis. 1eroct

Rue de Chartres, No. 76, entre Conti et Bienville.

D'HAMEL, opticien-fabricant, a l'honneur d'informer le public [illegible]

NOTA—M. D'hamel invite les personnes qui ont des maladies d'yeux à venir le consulter. 1oct—3m

EXCELLENTE AFFAIRE.

GUNIATH & NISSLER ayant dissout leur société, [illegible] Jusqu'au 7 octobre prochain [illegible] magasin No 27, rue Royale, entre Douane et Conti [illegible]
1oct—6f GUNIATH & NISSLER.

A VENDRE,
Une belle tannerie située à Plaquemines, paroisse Iberville.

CET établissement avantageusement situé entre les limites de la corporation et à trois arpents du Bayou Plaquemine, [illegible] Une petite maison toute neuve divisée en cinq pièces, ayant galerie devant et derrière, avec terrain de 192 pieds de profondeur et 270 pieds de face à la rue.

Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition sont priées de venir visiter la dite propriété avant le 15 octobre, où elle sera vendue à l'enchère publique sur les lieux, si elle n'est vendue à l'amiable avant cette époque.

Les conditions sont—Trois payements, le premier en tout janvier 1851, le deuxième en tout janvier 1852 et le troisième en tout janvier 1853. L'acquéreur fournira ses billets endossés à satisfaction et portant intérêt de huit pour cent depuis la vente, et hypothèque jusqu'à parfait payement.
ANT. ST DIZIER
1 oct—21f c4 J. Bte GLESENER

DREZ, Chapelier,
57, Exchange Alley, près la Douane.
CHAPEAUX DE TOUS GENRES ET SUR ORDRE.

M DREZ a l'honneur de prévenir le public et sa clientèle, que son magasin est toujours à Exchange Alley, 57, près de la Douane, et n'a aucune succursale. 26sept—1m

A. BLACHE,
ENCANTEUR,
No 39, rue Vieille Levée.
Seul agent des marques suivantes
Eau de vie marque de New-York,
Genièvre do New-York,
Rhum do de Barataria,
Rhum do de New-Orleans,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.
4 juin—1an

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS.—[illegible] caisses en déchargement des navires R. D. Shepherd et Clara Wheeler, à vendre par G. W. DUNBAR,
1oct 5, rue des Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—205 caisses en déchargement des navires Kentucky et R. D. Shepherd de Boston. En magasin, un assortiment complet et bien choisi de bottes, souliers et pour le commerce de la campagne, à vendre par G. W. DUNBAR,
26 sept 5, rue des Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—342 caisses en déchargement des navires Kentucky, Calender et barque St Andrew, à vendre par R. G. HOBBS,
23sept 12, rue de la Douane.

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guilleman, rue du Corque, No 200, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 15, rue Chartres 3m

LES PLUS JOLIS MANTELETS qui soient jamais parvenus en ville viennent d'être reçu par le soussigné. Le goût exquis de la forme, la richesse des [illegible], la magnificence des nuances, en font un objet de luxe, tout à fait hors ligne, outre les couleurs noires, il s'en trouve de blancs glacés, roses du Bengal, Californie, céleste aurores blancs et divers. A cet envoi était joint quelques échantillons de ROBES en soie, [illegible] Aussi des BAREGES chinés en toute couleur. En renouvelant ses nouveaux articles à ceux reçus par les derniers arrivages du Havre, les dames peuvent être assurées qu'elles trouveront chez le soussigné l'assortiment le plus frais, et le plus complet, des objets de toilette à leur usage.
R. D. FANIS,
2 mai encoignure Canal et Bourbon, 104

A VENDRE en magasin par F. ROUMIEU, rue St-Louis, No 20,
40 barriques vin rouge bon ordinaire, marque Montferrant.
40 quarts cognac diverses marques.
30 barils vin blanc diverses marques.
40 barils whiskey, diverses qualités, Irish, old Monongahela et Bourbon.
10 barils peach-brandy
4 do cherry do
40 caisses absinthe de Veraz & Lecoultre.
50 paniers champagne, diverses marques.
150 paniers genièvre [illegible]
1000 do anisette, diverses marques
250 caisses curaçao, divers modèles.
100 do marasquin do
100 do eau de vie de Dantzick.
100 do eau verte stomachique.
100 do liqueurs extrafines, bouteilles gravées.
150 do do surfines.
250 do do fines.
25 barils morue, diverses qualités.
Sirops assortis, eau de fleur d'oranger, &c. &c.
Et tout ce qui compose l'assortiment des cafés.
5sept F. ROUMIEU.

SERRURES françaises numérotées assorties, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
27 sept 22, rue St-Louis.

FEU D'ARTIFICE ET CONCERT

Au bénéfice de la [illegible] Catholique [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

DIMANCHE 6 octobre, à 7 heures [illegible] du soir, [illegible] FEU D'ARTIFICE et CONCERT [illegible] sous la direction de Messrs Caton sur la Place d'Armes de la Première Municipalité [illegible] cents. On pourra se procurer des [illegible] No 42 rue Toulouse.

Nlle-Orleans, 28 sept 1850.

UN dividende de deux piastres [illegible] sur les profits de l'an [illegible] de la Compagnie d'Assurance des Négociants, aux actionnaires à partir du 1er octobre.
JOHN PEMBERTON,
30sept—8f Secrétaire.

MAGASIN A LOUER. Le [illegible] magasin en briques [illegible] le Triangle Building No 10. S'adresser à Y. PUIG [illegible], 4 oct

A LOUER. Le 1er novembre prochain, la BELLE ET GRANDE MAISON à [illegible] porte cochère, grande cour, &c. rue Bienville, No 154.

A LOUER—Deux belles maisons bâties en briques ayant toutes les convenances pour famille, portant les Nos 137 et 139, rue Conti, [illegible] S'adresser pour les conditions chez [illegible] et Fréret, No 3, rue Front, entre Canal et Crossman.

A LOUER—Pour le 1er novembre prochain, Deux [illegible] maisons de résidence [illegible] l'Esplanade, entre Royale et Condé, [illegible] municipalité.
Aussi—Le magasin No 43 rue des Magasins, [illegible] S'adresser à EDWARD BARNETT, 4oct

A LOUER—Deux maisons de résidence particulières, à étages, situées rue du Maine, entre Douane et Canal. [illegible] S'adresser à Dubreuil & Fréret, No 77, rue St-Louis, [illegible]

A LOUER. Un des trois magasins, vis-à-vis le Théâtre des Variétés [illegible] le seul vacant en ce moment [illegible] Ce magasin est convenable pour un bureau ou un salon d'huîtres. Il sera prêt vers le 15 octobre prochain.
Les personnes qui désirent louer [illegible] EDWARD SHIEL, 29 sept

A LOUER—Un magasin à quatre étages No 10, face au Chemin Public, entre les rues de la Douane et Bienville.
AUSSI—Un magasin en brique à trois étages, situé dans la Troisième Municipalité, [illegible] entre Kaghon et Port.
S'adresser encoignure des rues Royale et Bienville, à H. R. Denis. 1oct

A LOUER—La maison à trois étages située rue Royale, entre Conti et Bienville, maintenant occupée par M. [illegible] S'adresser encoignure Ste-Anne et Bourbon. 1oct—1m

Maison et Magasin à Louer
Rue Chartres, No. 91.

POSSESSION en sera donnée le 1er [illegible] Pour les conditions, s'adresser [illegible] No 91.

A LOUER.

LES DEUX BELLES RANGEES de MAISONS en briques [illegible] rue St Pierre [illegible] PROCHAIN [illegible] NOVEMBRE [illegible]
S'adresser de 8 à 10 heures A. M. à J. P. BENJAMIN
17 aout—2 m

A LOUER—Un magasin en briques [illegible] Toulouse [illegible] S'adresser à [illegible] LAMBERT, No 42, rue des Magasins.

A vendre en bloc ou par lots.

UNE belle résidence située à Mandeville, paroisse St-Tammany, généralement connue sous le nom de propriété Nott. Pour prix et les conditions, s'adresser à M. G. Molerberger et W. A. Nott, et pour les demandes de propriété à A. Ducatel, notaire. 20 aout

MAGASIN A LOUER rue du Canal, No 15, à côté de la maison Holmes, entre Bourbon et Dauphine [illegible] Possession le 1er octobre prochain. S'adresser No 13, rue St Charles.
J. ABRAHAMSON

A LOUER—Une maison [illegible] à deux étages, avec cuisine, [illegible] hydrant et citerne [illegible] Toulouse et Tremé.

A LOUER—Le magasin double en [illegible] vis-à-vis la nouvelle Douane, [illegible] deux issues, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Crossman.
S'adresser à P. J. FAVY, LORIT & CO
21 sept—30f

ON désire LOUER dans la 1re Municipalité, [illegible] Canal, St Louis et Remparts, une maison [illegible] ayant une cuisine, [illegible] S'adresser par lettre à la boîte 165, à la poste. 30 sept

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre: 50 caisses absynthe Ed Pernod avec étiquettes de la Croix Fédérale, 50 caisses absynthe Veraz, Lecoultre, à vendre par
N DUDOUIT,
30sept 13, rue Toulouse

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre:
[illegible] damejeannes de 5 gallons, [illegible]
A vendre par V. & E. MAIGNAN,
30sept 65, rue St Louis

ONCES—100 paquets onces, en débarquement du navire Magnolia, du Havre, à vendre par
V. & E. MAIGNAN,
30sept 65, rue St-Louis

Dissolution de Société.

LA société existant entre J. Holz & J Minvielle, sous la raison de J. Holz & Co, est dissoute depuis aujourd'hui par consentement mutuel et pour cause de maladie de la part d'un des associés. M J. Holz reste chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires pour son propre compte et en son propre nom [illegible]
JOSEPH HOLZ
28 sept 6 JULES MINVIELLE

Changement de domicile

KUSTNER, FACTEUR DE PIANOS a l'honneur de prévenir respectueusement le public, qu'il a transporté son magasin au No 65, rue Canal, près de la rue St-Charles.
13 sept—1m

Chassaniol et Boulenger,
Encoignure Chartres et Conti.

PREVIENNENT les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont reçu par le navire Brunswick, du Havre, un grand assortiment d'articles de fantaisie, de parfumerie, coutellerie, quincaillerie, &c, &c, &c.

Aussi qu'un beau choix de peignes [illegible] écaille fondue, buffle et [illegible] Ruban satin façonné et uni des Nos 1 à [illegible], [illegible] en tous genres, chaînes de gilet [illegible] montres en acier, fusils à deux coups, cartes à jouer, papier à lettre [illegible]

N. B. Ils ont toujours en magasin [illegible] New-York et d'Allemagne.
1sept—a Nlle-Orleans, le 12 [illegible]

GRAND BON MARCHE.
VENTE AU PRIX COUTANT
Chez C. M. SIMPSON,
50, RUE DU CANAL. 10 sept

D. BEAUVALET,
Importateur de modes et nouveautés de Paris, a transporté son magasin au No 58, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane.

IL prévient les marchands qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick et Magnolia nouvelles marchandises, consistant en Chapeaux pour dames et enfants, Fleurs artificielles, Bas, Soieries, Tulles, Manteaux, [illegible] Pelerines, &c. Il offre toutes ses marchandises aux prix de gros très modérés. 26 sept

LES soussignés ayant acheté le fonds [illegible] de M. D. B. Macarty, sollicitent [illegible] patronage du public. [illegible]
Ils reçoivent en ce moment du Havre [illegible] de New York, [illegible] un bel assortiment de marchandises [illegible] offrent à très bas prix.
BILLIEUX & [illegible]
1sept—a 28 [illegible]

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO
RUE ST CHARLES, No 22
4sept 1an

A VENDRE en débarquement du navire [illegible], venant de Bordeaux: 50 caisses de 2 bouteilles FRAISES au jus de Parnal de la NOUVELLE RECOLTE. 10 caisses framboises au jus do, do, do. 40 caisses de 100 1/2 et 100 1/4 boîtes sardines à l'huile, de P. Pernal, de la nouvelle pêche. 10 caisses CHAMPIGNONS au naturel [illegible] de P. Pernal de la nouvelle récolte.
Par LOREILHE & CO.
24 sept Encoig Royale et Douane

Changement de Domicile
Mme CLARET,

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, bien connue par une pratique de [illegible] années à la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile
Rue d'Orléans, No 71
13sept—3m Entre Bourbon et Dauphine

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre du Steamboat, offre à vendre 80 pipes de ce genièvre [illegible] en débarquement du brick Hope, [illegible] à la convenance des acheteurs et à des conditions [illegible]
JAMES FLINT,
1nov—1an 25, rue Conti

15000 LIVRES Chlorure de Chaux [illegible] première qualité, à vendre par J. DUCLOUX, Pharmacien, rue de la Levée, Troisième Municipalité vis-à-vis le marché au poisson.
De plus 4,000 livres qualité inférieure [illegible] parfaitement pour désinfecter les lieux publics.
6 sep—a

Papiers Peints.
DELCROIX, 106, rue de Chartres,

REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia, du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS, qu'il offre aux entrepreneurs et au public en général, aux prix les plus réduits.

On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre, papiers communs, petits satins, papier glacé, doré, &c, histoire, batailles de l'empire, paysages, [illegible]
14 sept—3m